

LA CIPAV

l'avenir en toute confiance



RAPPORT



D'ACTIVITÉ

2018





GÉRER ET PÉRENNISER

Une gestion solide pour assurer
la pérennité de la caisse



UN PROCESSUS ACHATS
SOU MIS AUX RÈGLES
DE LA COMMANDE PUBLIQUE

— >>> Pages 64 / 65

UNE POLITIQUE ACHATS
RESPONSABLE

— >>> Pages 66 / 67

UNE MAÎTRISE DES RISQUES
RENFORCÉE

— >>> Pages 68 / 69

UNE GESTION FINANCIÈRE
PRUDENTE

— >>> Pages 70 / 71







UN PROCESSUS ACHATS SOU MIS AUX RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

En tant qu'organisme de Sécurité sociale chargé d'une mission de service public, la Cipav est soumise à la réglementation des marchés publics.



Notre service juridique-achats a pour mission de sécuriser l'intégralité des processus liés aux marchés publics et aux achats. Dans ce cadre, les membres de ce service :

- > **Accompagnent les demandeurs dans la définition de leurs besoins dans le cadre des procédures des marchés publics** (aide dans le choix de la procédure adaptée, assistance lors de la rédaction du cahier des clauses techniques particulières – CCTP) et élaboration des pièces administratives nécessaires aux procédures des marchés.
- > **Publient les appels à candidatures, réceptionnent les offres et contrôlent leur recevabilité.**
- > **Procèdent à la notification des marchés** après analyse des offres par les services et éventuellement décision de la commission des marchés.
- > **Gèrent tous les litiges dans le cadre des relations de la caisse avec ses fournisseurs.**

Les juristes bénéficient d'une délégation du directeur pour signer les actes liés aux procédures des marchés publics (à l'exception de la signature des actes d'engagement qui est de la compétence exclusive du directeur).

Ces processus permettent à la fois de maîtriser les risques juridiques et de sécuriser les achats tout en s'assurant qu'ils respectent en tout point la réglementation de la commande publique.



88

*marchés notifiés en 2018
(fournitures / services
et travaux confondus).*



UNE POLITIQUE ACHATS RESPONSABLE

>>>

Tous les achats de la Cipav, dès le premier euro, sont effectués sous le contrôle budgétaire du conseil d'administration et des autorités de tutelle.

Le service « achats-budget » accompagne les directions dans l'acquisition de leurs biens et services pour la gestion administrative et immobilière de la Cipav. Ces achats sont réalisés auprès d'un panel de plusieurs centaines de fournisseurs et relèvent de familles très variées telles que les déplacements, les formations, les prestations juridiques, les systèmes d'information, les impressions, etc.

L'équipe « achats-budget » réalise un travail de conseil lors de la formulation de la demande d'achat permettant au service demandeur de déterminer clairement son besoin. Plus celui-ci est identifié en amont, mieux cette mission d'accompagnement peut être exercée.

Cette anticipation est primordiale et constitue une étape clé de la demande d'achat : un achat réussi est un achat réfléchi.

À réception de la demande d'achat et avant de passer la commande, le service vérifie que les demandes d'achats respectent les contraintes budgétaires et les règles de la commande publique, notamment les procédures qui la régissent.



>>>



2 492
commandes ont été
traitées en 2017.



Alors qu'en 2018,



2 872
commandes ont été tracées
dans Unispace et validées
par le pôle achat-budget.



Depuis février 2018, le service bénéficie du nouvel ERP, Unispace, qui renforce l'efficacité des achats en harmonisant et en sécurisant les pratiques. Il permet de suivre l'achat dès la formalisation de la demande jusqu'au paiement en respectant le circuit d'approbation interne. L'adoption de cette nouvelle technologie permet une traçabilité des démarches au sein de la Cipav et facilite la gestion analytique.





UNE MAÎTRISE DES RISQUES RENFORCÉE



Le contrôle interne et la maîtrise des risques s'inscrivent dans le cadre de la politique définie par le conseil d'administration et sont mis en œuvre sous la responsabilité du directeur et de l'agent comptable.

Afin d'assurer la maîtrise des risques de toute nature et notamment les risques financiers, un plan de contrôle interne est mis en œuvre par la Cipav au sein de son agence comptable. Ce contrôle est réalisé sur les volets métiers, sécurité informatique et financiers. Il est structuré en trois lignes de maîtrise : management opérationnel, contrôle interne et audit.



7
collaborateurs
au sein du pôle contrôle
et coordination.





Ce contrôle mis en place au sein de la caisse, qui peut sembler strict, permet une maîtrise fine des risques et sécurise les pratiques internes.

Chaque année, ce plan de contrôle est préparé en fonction de l'évaluation des niveaux de risques potentiels déterminés par les services. Les résultats des contrôles sont examinés régulièrement et présentés à un comité de pilotage a minima deux fois par an.

Pour l'exercice 2018, le pôle contrôle et coordination a organisé trois réunions afin de faire un état des lieux des résultats et de présenter les indicateurs mis en place. Ces comités ont été l'occasion d'analyser les principaux motifs d'erreurs ou d'anomalies détectées et de faire un bilan des actions menées durant la période écoulée, en évaluant les pistes d'amélioration associées à chaque fois.

En 2018, des ateliers intermédiaires ont également été menés avec différents services afin de définir une méthodologie de travail efficace, en présentant notamment les nouvelles fiches de contrôle mises en place. En termes de processus, les travaux de modélisation ont permis d'identifier de nouveaux pilotes dans le cadre de la cartographie existante et un audit interne a été effectué sur le processus « calcul et appel de cotisations ».



22 000

dossiers contrôlés en 2018.



CARTOGRAPHIE DU PROCESSUS INTERNE « CONFORMITÉ ET MAÎTRISE DES RISQUES »



PROCESSUS	AUDIT CONFORMITÉ PROCESSUS	CONTRÔLE INTERNE	MAÎTRISE DES RISQUES
ACTIVITÉS	<ul style="list-style-type: none"> > Définition du plan et programme d'audit. > Conduite des missions d'audit. 	<ul style="list-style-type: none"> > Pilotage du contrôle interne. > Animation du dispositif. > Mise à jour des fiches de contrôle interne. > Réalisation des plans de contrôle (ordonnateur et agence comptable). 	<ul style="list-style-type: none"> > Définition du référentiel de management des risques. > Élaboration de la cartographie des risques. > Lutte contre la fraude.

UNE GESTION FINANCIÈRE PRUDENTE



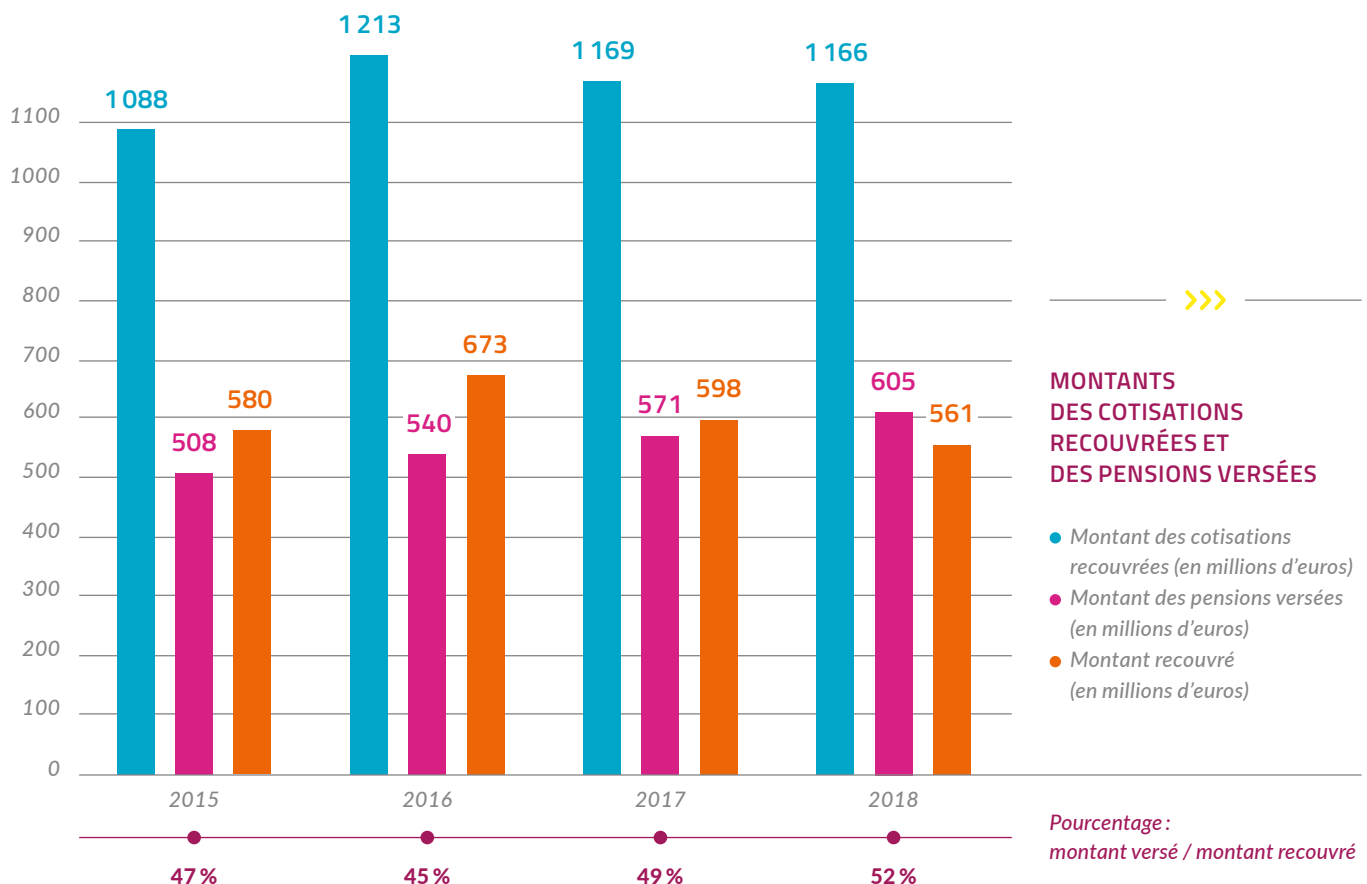
Le conseil d'administration de la Cipav pilote les régimes de la retraite complémentaire et d'invalidité-décès de la caisse en autonomie sur le plan budgétaire.



7,20 %

de rendement technique en 2018
(cela signifie qu'un adhérent mettra 13 ans, après son départ en retraite, pour récupérer les sommes cotisées).

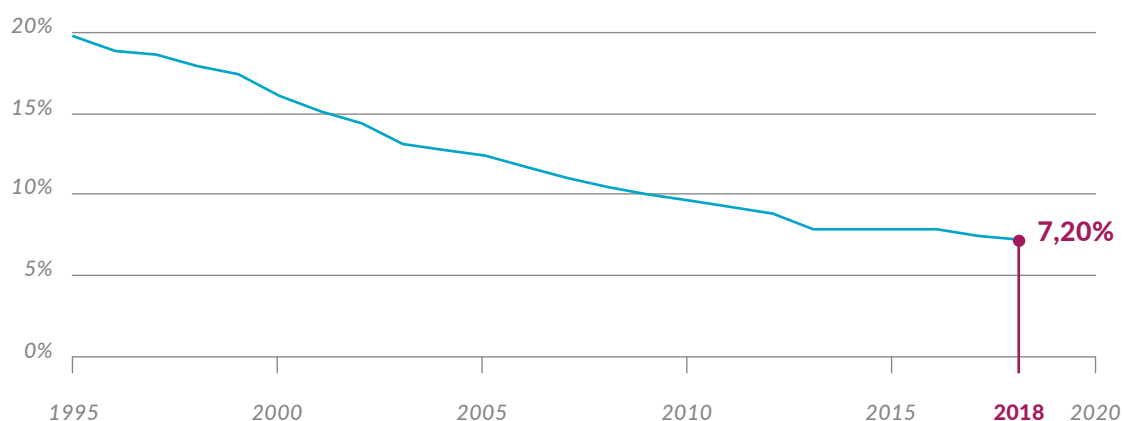
Le budget technique de la Cipav permet d'évaluer le montant annuel des cotisations et produits d'une part et des prestations et charges d'autre part. Afin de faire face aux éventuels risques, la Cipav adopte une gestion financière prudente.



Pour assurer aux adhérents le versement de leurs prestations dans la durée, une baisse du rendement technique a été engagée depuis plusieurs années par le conseil d'administration. Celle-ci s'est poursuivie en 2018.



ÉVOLUTION DU TAUX DE RENDEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE



En 10 ans, le taux de rendement du régime de retraite complémentaire a diminué fortement : 10,4 % en 2008, 8,81 % en 2012, 7,80 % en 2016 et atteint 7,20 % en 2018. Cette baisse alliée à une proportion de cotisants/prestataires favorable, permet à la Cipav de garder un équilibre financier sur le long terme.

C'est ainsi que la caisse dégage un excédent technique qui lui permet de constituer des réserves. L'objectif premier de la Cipav est en effet de garantir à ses adhérents le versement de leur retraite sur le long terme. Cette sécurité est assurée en partie grâce à la gestion des placements qui vise à garantir une performance tout en respectant les ratios de solvabilité et de pérennité du régime.



5,441 MD €

de réserves au 31 décembre 2018
alliés à un effort démographique favorable.



RÉSERVES EN VALEUR DE MARCHÉ

Au 31 décembre 2018, la Cipav comptabilisait 5,441 milliards d'euros de réserves contre 5,334 milliards d'euros en 2017, soit une croissance de 2 % en une seule année.



CONTACT



Vous souhaitez nous joindre par téléphone ?

Nos conseillers sont à votre disposition
du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00 au :

01 44 95 68 49.

Vous souhaitez nous rencontrer ?

Vous pouvez vous déplacer au :

9 rue de Vienne
75008 Paris

Nos conseillers vous accueillent
sans rendez-vous du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h00.

Vous souhaitez nous écrire ?

Envoyez vos courriers
à l'adresse suivante :

La Cipav
9 rue de Vienne
75403 Paris Cedex 08



Nous sommes également présents
en régions et nous vous recevons
sur rendez-vous tous les mois dans
nos points d'accueil à Bordeaux, Lille,
Lyon, Marseille, et Nantes.

Le calendrier de nos déplacements
est consultable sur notre site internet
www.lacipav.fr dans la rubrique
« **Nous contacter** ».

Vous pouvez prendre rendez-vous
via votre compte en ligne
espace-personnel.lacipav.fr
dans l'onglet « **Services en ligne** ».

LACIPAV

l'avenir en toute confiance



La Cipav
9 rue de Vienne
75 008 Paris Cedex 08